

ATTENDU QUE, par le même décret, le gouvernement a également nommé M^e Guy Lafrance, M^e Guy Marcotte, M^e Jacques Paquet, M^e Johanne Roy et M^e François Samson, membres et présidents de comités de discipline de certains ordres professionnels, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE, par le décret 1242-95 du 13 septembre 1995, le gouvernement a nommé M^e François Pelletier, membre et président du comité de discipline de l'Ordre professionnel des huissiers de justice du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été faites;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'application des lois professionnelles:

QUE les personnes suivantes soient désignées, pour un mandat d'un an à compter des présentes, membres et présidents des comités de discipline des ordres professionnels mentionnés en regard de leur nom:

— M ^e Raymond Clair, à son compte	— Chimistes — Infirmières — Traducteurs et interprètes
— M ^e Marie-Esther Gaudreault, à son compte	— Chiropraticiens — Orthophonistes-audiologistes — Pharmaciens
— M ^e Gilles Gaumond, Grondin, Poudrier	— Agronomes — Audioprothésistes — Psychologues
— M ^e Germain Jutras, Jutras & Associés	— Ingénieurs — Opticiens — Physiothérapeutes — Podiatres — Technologues en radiologie
— M ^e Guy Lafrance, à son compte	— Avocats — Dentistes — Technologues médicaux
— M ^e Micheline Leclerc, Gagné, Letarte	— Administrateurs agréés — Denturologistes — Inhalothérapeutes — Médecins vétérinaires — Travailleurs sociaux
— M ^e Guy Marcotte, Guy & Gilbert	— Comptables agréés — Comptables en management accrédités — Comptables généraux licenciés

— M ^e Jacques Paquet, Pothier, Delisle	— Architectes — Conseillers d'orientation — Diététistes — Médecins
— M ^e François Pelletier, Vézina, Pouliot	— Ergothérapeutes — Huissiers de justice
— M ^e Johanne Roy, Gauthier, Bédard	— Acupuncteurs — Hygiénistes dentaires — Infirmières auxiliaires — Optométristes — Technologues professionnels
— M ^e François Samson, Trudel, Nadeau, Lesage, Larivière	— Arpenteurs-géomètres — Évaluateurs agréés — Ingénieurs forestiers
— M ^e Nicole Trudeau Bérard, Boyer, Gariépy, Duplessis, Robillard	— Conseillers en relations industrielles — Notaires — Techniciens dentaires — Urbanistes

QUE le décret 1228-89 du 2 août 1989 concernant les honoraires et les indemnités des présidents de comités de discipline des ordres professionnels et ses modifications subséquentes s'appliquent aux personnes nommées membres et présidents de comités de discipline des ordres professionnels en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25779

Gouvernement du Québec

Décret 752-96, 19 juin 1996

CONCERNANT la constitution d'une liste d'avocats pouvant agir à titre de présidents suppléants des comités de discipline des ordres professionnels

ATTENDU QU'aux termes de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), modifié par la Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles (1994, c. 40) et par la Loi modifiant le Code des professions (1995, c. 50), un comité de discipline est constitué au sein de chacun des ordres professionnels auxquels s'applique ce code;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de ce même code, après consultation du Barreau du Québec, le gouvernement dresse, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique, une liste de noms de personnes

pouvant agir à titre de présidents suppléants des comités de discipline des ordres professionnels et il fixe la durée de leurs mandats;

ATTENDU QU'en vertu du décret 867-93 du 16 juin 1993, le gouvernement a nommé M^e Claude G. Leduc pour faire partie de la liste d'avocats prévue au code, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu de ce même décret, le gouvernement a également nommé M^e Marc Boisvert, M^e Claude Champagne, M^e Jean-Guy Clément, M^e Raymond Duquette, M^e Marc Gravel, M^e Jacques Lamoureux, M^e Jean-Guy Ménard et M^e Charles Turmel pour constituer la liste d'avocats prévue au code, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été faites;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'application des lois professionnelles:

QUE, conformément à l'article 118 du Code des professions, les personnes suivantes constituent la liste d'avocats pouvant agir à titre de présidents suppléants des comités de discipline des ordres professionnels, pour un mandat d'un an à compter des présentes:

— M^e Brigitte Deslandes, avocate, pratiquant à son compte;

— M^e Guy Godreau, avocat, Vézina, Pouliot;

— M^e Paul Laflamme, associé, Cliche, Laflamme, Loubier;

— M^e Claude G. Leduc, associé, Mercier, Leduc, Boulay;

QUE le décret 1228-89 du 2 août 1989 concernant les honoraires et les indemnités des présidents de comités de discipline des ordres professionnels et ses modifications subséquentes s'appliquent aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25780

Gouvernement du Québec

Décret 753-96, 19 juin 1996

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendra à Fredericton, Nouveau-Brunswick, les 26, 27 et 28 juin 1996

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés se tiendra à Fredericton, Nouveau-Brunswick, les 26, 27 et 28 juin 1996;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Relations avec les citoyens, du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendra à Fredericton, Nouveau-Brunswick les 26, 27 et 28 juin 1996, et que celle-ci soit composée de:

monsieur André Boisclair
ministre délégué
Relations avec les citoyens;

monsieur Luc Doray
directeur de cabinet
Relations avec les citoyens;

monsieur Jean-Louis Bazin
sous-ministre associé
Relations avec les citoyens;

monsieur Jean-Rock Pelletier
conseiller en relations intergouvernementales
Ministère de la Santé et des Services sociaux;

monsieur Jean Maurice Paradis
conseiller
Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes
Ministères du Conseil exécutif;